**Communiqué de presse de l'Union syndicale valaisanne (USVs)**

Sion, le 23 mai 2017

L'USVs soutient Prévoyance vieillesse 2020 et s'impliquera fortement dans la campagne.

Prévoyance vieillesse 2020 garantit un renforcement de l'AVS, le maintien des rentes ainsi que des améliorations pour les personnes travaillant à temps partiel et les chômeurs âgés. La retraite partielle sera aussi facilitée. Prévoyance 2020 prévoit aussi le financement de ces mesures. L'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans est certes un recul mais des revendications syndicales importantes ont été obtenues par cette réforme. C'est pourquoi l'USVs soutient massivement ce projet et s'engagera fortement durant la campagne.

Le comité de l'Union syndicale valaisanne (USVs) a décidé de soutenir massivement le projet "Prévoyance vieillesse 2020" qui sera soumis au peuple le 24 septembre prochain.

Il contient toute une série de mesures favorables au monde du travail :

• Le niveau des rentes est maintenu. En effet, la baisse du taux de conversion dans le 2e pilier est compensée, entre autre, grâce à la garantie des acquis pour les personnes de plus de 45 ans.

• Les rentes AVS seront, pour la première fois depuis 40 ans, davantage augmentées que l’adaptation au renchérissement et à l’évolution des salaires. Grâce à l’augmentation des rentes AVS de Fr. 840.-- par an pour les personnes vivant seules et allant jusqu’à Fr. 2'712.-- par an pour les couples, plusieurs catégories d’assuré(e)s verront leurs rentes finalement augmenter.

• Le travail à temps partiel sera mieux couvert dans le 2e pilier. Les inégalités de rentes entre femmes et hommes devraient ainsi se réduire dans le 2e pilier également.

• Si à 58 ans on perd son emploi, on pourra désormais rester assuré dans sa caisse de pension, contrairement à aujourd’hui. A l’avenir, même si on ne retrouve plus d’emploi et qu’on ne peut plus cotiser à une caisse de pension, on aura enfin droit à une rente de sa caisse de pension.

• Les finances de l’AVS sont consolidées jusqu’en 2030 grâce à une légère hausse de la TVA. La population ne ressentira une augmentation de 0.3% de TVA qu’à partir de 2021, puisque le premier 0.3% de TVA additionnel est déjà prélevé actuellement et sera transféré de l’AI à l’AVS en 2018. L’augmentation des cotisations AVS est également modeste. Il en coûtera aux employeurs et aux salarié(e)s 0.15% chacun. Il s’agit de la première hausse de cotisation de l’AVS depuis 42 ans !

Un rejet de Prévoyance vieillesse 2020 ne profiterait en fait qu’aux associations patronales et aux partis opposés au projet (PLR et UDC). Ceux-ci veulent couler la réforme uniquement parce qu’elle renforcerait l’AVS. Leur but est en fait que l’AVS plonge dans de sérieuses difficultés financières afin de pouvoir relever l’âge de la retraite à 67 ans et imposer des baisses de rentes.

C'est sur la base de ce constat et conscient que le compromis obtenu est le meilleur possible dans le contexte actuel du rapport de forces au Parlement que l'USVs invite la population valaisanne à soutenir "Prévoyance vieillesse 2020" dans les urnes le 24 septembre. Pour l'en convaincre, l'Union syndicale valaisanne et ses fédérations mèneront une importante campagne de terrain à la rentrée.

Renseignements complémentaires :

Mathias Reynard, président de l'USVs, 079 328 67 40